

Par courriel

Montréal, le 22 mars 2018

Art 53-54

**Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes : 8830, 8832, rue
Champ d'Eau, lot : 1 335 431, Cadastre du Québec, lot : 409-75-2,
Cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, (Saint-Léonard) Montréal
(Québec)**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 27 février, concernant l'objet précité.

Pour l'adresse : 8832, Champ d'eau, vous trouverez en annexe les documents demandés.
Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 17 novembre 2000, 3 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu
des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun
document pour les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.
Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours
ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

pj

I. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000-11-08

INSPECTEUR : FRANÇOIS RANNOU

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Centre Automobile Coventry inc.
8832, Champ d'eau
Saint-Léonard (Québec) H1P 2Y8

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

Art 53-54

Art 53-54

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

Art 53-54

Propriétaire

Art 53-54

Art 53-54

Compagnie voisine : Clément et Richard Boies inc.

Art 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) () Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

BUT(S) : Vérifier la gestion des matières dangereuses résiduelles

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0519401

DATE DE RÉDACTION : 2000-11-15

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 6 novembre 2000, nous étions informés par monsieur Art 53-54 que les activités de la compagnie située au 8832, Champs d'eau n'était pas conformes. Les huiles et filtres à moteurs usés seraient notamment jetés dans les ordures domestiques.

Le 8 novembre, j'effectue une inspection à l'entreprise de monsieur Art 53-54 située au 8832, Champ d'eau. Il m'informe qu'il effectue la réparation de véhicules de marques britanniques. En outre, il mentionne qu'il fait, tout au plus, une douzaine de changements d'huile par année. De plus, je constate l'absence de bidon d'huile usée dans la poubelle du garage de monsieur Art 53-54. J'observe trois filtres à moteur sur un établi en métal. Je remarque que l'huile qui s'égoutte des filtres s'écoule par un orifice dans une chaudière sous l'établi. Il y a environ 10 litres d'huile dans la chaudière. Il y a aussi un baril de 100 litres d'antigel usé. Il sera éliminé par une entreprise spécialisée quand son voisin, qui possède aussi un garage, procédera à l'élimination de l'antigel qu'il aura produit par ses propres activités.

Par ailleurs, les huiles et les filtres à moteurs sont donnés à la compagnie qui occupe la même adresse; Clément et Richard Boies inc. Cette dernière se spécialise dans la vente de pièces de voitures de marques britanniques.

Je rencontre monsieur Art 53-54 de cette entreprise. Il m'indique que les filtres et les huiles à moteurs usés de la compagnie de monsieur Art 53-54 ont transportés chez sa mère qui possède une petite ferme. Elle utilise l'huile pour lubrifier ses équipements agricoles afin de les préserver de la rouille. Les filtres sont, quant à eux, déposés dans une chaudière et récupérés par un recycleur de métal avec ceux des ses voitures et de son tracteur.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0519401

DATE DE RÉDACTION : 2000-11-15

3. CONCLUSION

Les informations et observations obtenues lors de mon inspection ne me permettent pas de déterminer si les huiles et filtres à moteurs usés sont éliminés avec les déchets domestiques.

Par ailleurs, la quantité de matières dangereuses résiduelles produites par l'entreprise est négligeable.

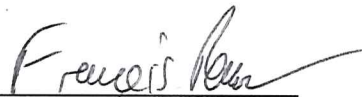
4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :

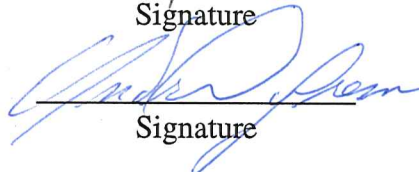
FRANÇOIS RANNOU


Signature

15/11/00

- VÉRIFIÉ PAR :

ANDRÉ DUFRESNE


Signature

17/11/00

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
